

SYNTHÈSE



Les capacités des installations de traitement de déchets non dangereux, et les tonnages traités en 2012 dans la région Île-de-France

L'étude du traitement des déchets en Île-de-France en 2012 et 2013 s'appuie sur l'élaboration de deux documents : l'Atlas des capacités de traitement de déchets, et l'enquête ITOM (de l'ADEME) sur les tonnages traités.



Blandine BARRAUT
Chef de projet traitement
Courriel : b.barraut@ordif.com

DÉCHETS NON DANGEREUX

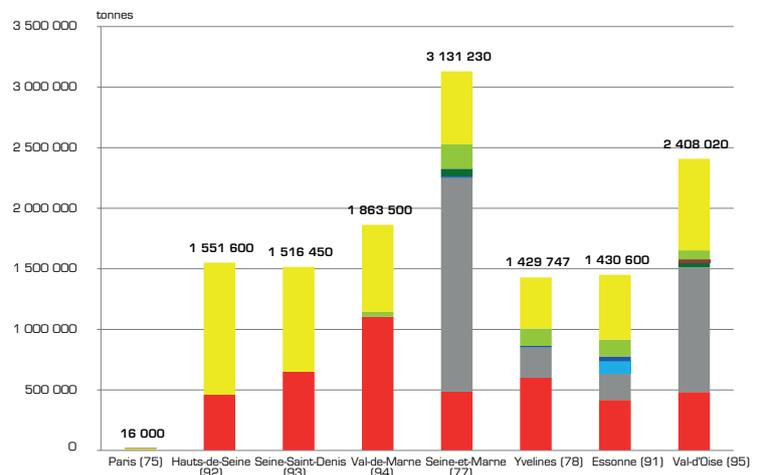
Les capacités autorisées de traitements disponibles pour les déchets franciliens (ménagers et industriels) (hors centres de transfert) en 2012 sont de **14 587 400 tonnes** (minimum).

Les capacités

Le parc francilien des installations de traitements de déchets compte en 2012 et 2013 :

- 19** Usines d'Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND)
- 8** Installations de Maturation et d'Elaboration des mâchefers (IME)
- 10** Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
- 37** plates-formes de compostage de déchets verts
- 1** plate-forme de compostage de biodéchets
- 2** usines de tri-compostage à partir d'ordures ménagères résiduelles
- 1** usine de tri-méthanisation-compostage à partir d'ordures ménagères résiduelles
- 4** usines de méthanisation sur biodéchets
- 83** centres de tri (collectes sélectives, encombrants et DAE), dont **27** pouvant techniquement traiter les collectes sélectives multimatériaux issus des ménages
- 35** quais de transfert

Répartition départementale des capacités autorisées, par procédés de traitement des déchets non dangereux en 2012



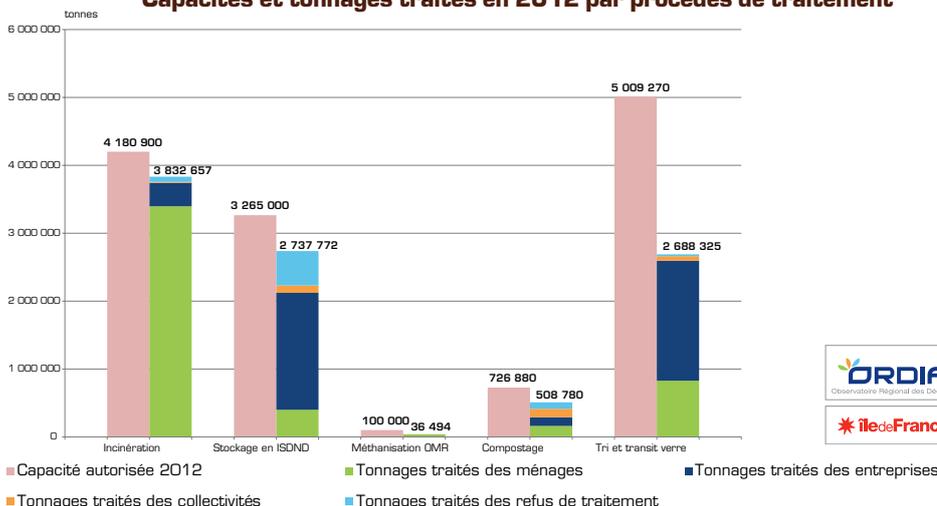
(hors maturation de mâchefers et quais de transfert)

- Incinération
- Stockage en ISDND
- Tri (tous flux confondus) et transit verre
- Compostage déchets verts
- Compostage biodéchets
- Tri-compostage OMR
- Méthanisation biodéchets
- Tri-méthanisation-compostage

Les flux traités

Les déchets incinérés sont en très grande partie des DMA. Les déchets des entreprises sont principalement orientés en stockage ou en tri.

Capacités et tonnages traités en 2012 par procédés de traitement



Le traitement des déchets varie selon la localisation géographique. En effet, les installations de stockage et de compostage sont plus implantées en grande couronne en raison notamment de disponibilité d'espace.

A contrario, l'incinération est représentée dans chacun des départements d'Île-de-France (à l'exception de Paris), mais avec des usines plus importantes en petite couronne, où le gisement à traiter est le plus concentré.

Le tri, dont les installations sont implantées à proximité des lieux de production de déchets, est présent de façon relativement homogène sur le territoire francilien.



Incineration

- Incineration (déchets non dangereux)
- Incineration (déchets non dangereux/Dasri)
- Maturation de mâchefers

Enfouissement

- Stockage (déchets non dangereux)

Traitement de déchet dangereux

- Stockage
- Incineration
- Autre traitement déchets dangereux
- Prétraitement déchets d'activités de soins à risques infectieux (Dasri)

Méthanisation et compostage

- Méthanisation biodéchets
- Tri-méthanisation-compostage ordures ménagères résiduelles
- Compostage déchets verts
- Compostage biodéchets
- Tri-compostage ordures ménagères résiduelles (OM)

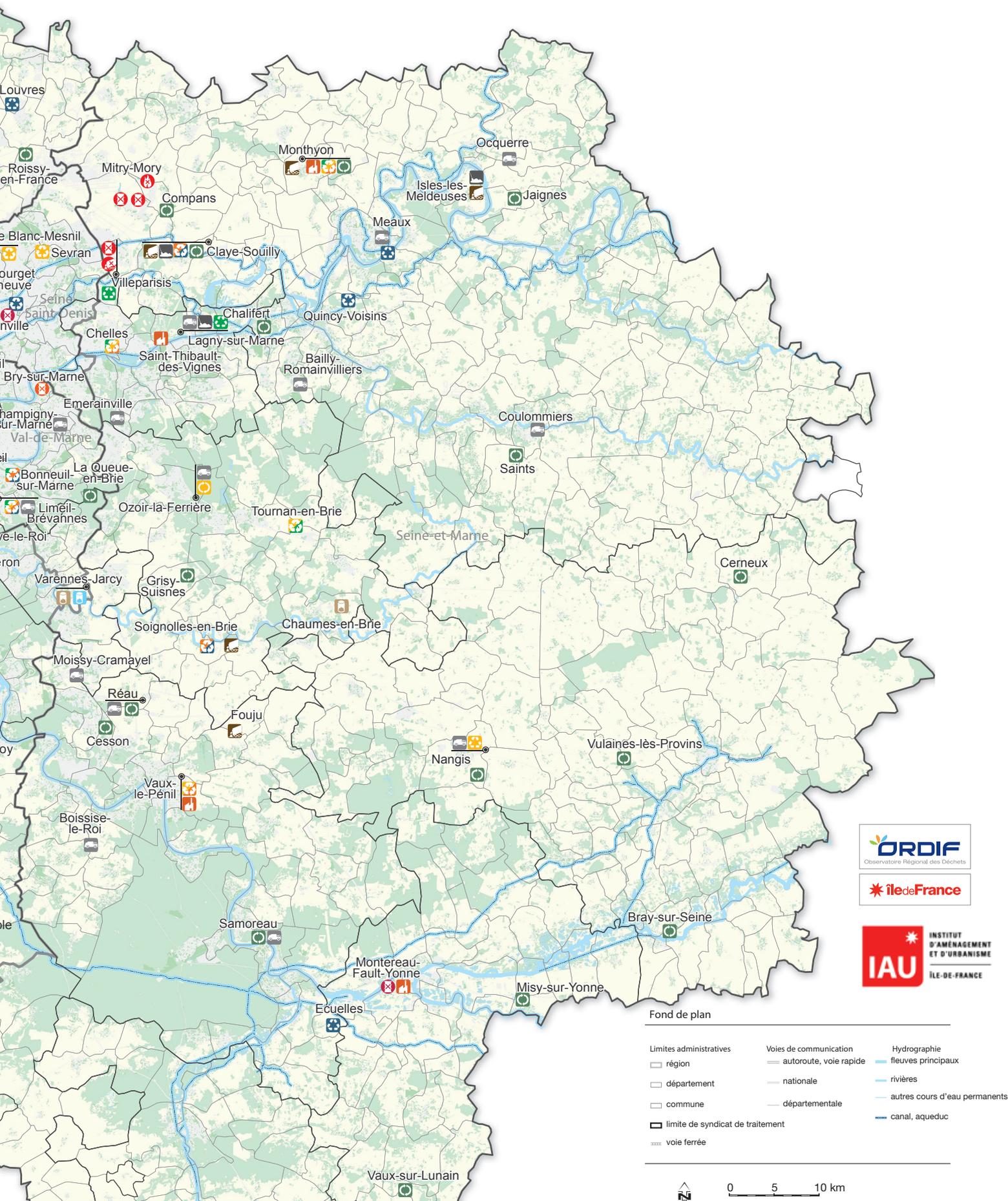
Centre de tri et quai de transfert

- Tri/transit collecte sélective (CS)
- Tri/transit encombrants
- Tri/transit déchets d'activités économiques (DAE)
- Transit verre
- Quai de transfert (OM, encombrants, CS, DAE)

Même exploitant sur un même site



Les installations de traitement des déchets en 2013



Chiffres-clés : Le traitement des déchets non dangereux, non inertes en Île-de-France en 2012



INCINÉRATION



19 Usines d'incinération
(dont 2 traitant des DASRI)

capacités

4 180 900 t/an
4 200 900 t/an de capacités autorisées 2012 - 2013



tonnages traités

3 832 657 t
incinérées en co-incinération
(+ 13 923 t DASRI en four dédié)

Dont **70%** provenant des syndicats maîtres d'ouvrage

valorisation



802 491 t valorisées (mâchefers, métaux, REFIOM), soit 89 % du total sortant

+ 30 565 t de métaux valorisées sur INE

résidus

13/19 produisent des NOx < 80mg / Nm³

96 266 t de REFIOM envoyés en ISDD

5 278 t de mâchefers envoyés en ISDND

énergie

Production d'énergie :

5 en électricité, **3** en chaleur, **11** en cogénération

10/19 en «valorisation» (au sens de la directive européenne 2008/98/CE)

3 631 000 MWh thermiques

646 000 MWh électriques

MATURATION DE MÂCHEFERS



8 Installations de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME)

capacités, traités

1 220 250 t/an de capacités autorisées
Toutes en grande couronne



741 545 t maturées, dont **99%** en d'Île-de-France

valorisation

590 696 t valorisées sur site (mâchefers, métaux), soit **97,7 %** du total sortant

8 151 t de mâchefers non valorisables envoyés en ISDND

transport modal

5/8 utilisent le transport fluvial
soit

397 945 t acheminées



STOCKAGE



10 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

capacités

3 265 000 t/an
3 385 000 t/an de capacités autorisées 2012 - 2013



tonnages traités

2 737 772 t stockées

+ 533 t d'amiante lié

Dont **90,5%** minimum provenant d'Île-de-France et **67%** des entreprises

énergie

7/10 valorisent énergétiquement leur biogaz (les 3 restantes n'ayant pas assez de méthane à valoriser)

4 en électricité,

1 en chaleur,

2 en cogénération,

1 en biocarburant (comptabilisée par ailleurs en électricité)

énergie

264 745 MWh électriques

63 883 MWh de biocarburant

50% des sites autorisés en mode bioréacteur

transport modal

2/10 utilisent le transport fluvial
soit

30 784 t acheminées



COMPOSTAGE DÉCHETS VERTS ET BIODÉCHETS



37 Plates-formes de compostage de déchets verts + **1** de biodéchets

capacités

622 880 t/an de capacités autorisées

26% sont sous maîtrise d'ouvrage publique

tonnages traités

482 601 t compostées

1% de refus



valorisation

248 372 t sortantes, dont **98%** de valorisées

192 968 t de compost produites

49 505 t de bois valorisées en paillage ou chaufferie